

# Dialogue social sectoriel en Europe

## Bilan et perspectives

### Colloque

Paris, les 16 et 17 octobre 2008

L'Union Européenne est souvent la mal aimée de nos citoyens, surtout en cette période d'incertitude, de crise économique et financière. Pourtant, l'Europe est une entité qui pèse dans le monde, mais qui peut-être ne protège pas assez. D'ailleurs, la crise actuelle a montré la capacité de l'Europe à se rassembler, d'où l'espoir de construire une Union plus solidaire. Mais la réalité européenne est double. A première vue, la dimension sociale apparaît comme le maillon faible, bien que l'histoire récente de l'Europe montre la construction progressive d'un espace social. Face au marché unique, le dialogue social est devenu une nécessité, un dialogue difficile et complexe qui vit avant tout au rythme des acteurs. Ce colloque aborde le dialogue social sectoriel. Son évolution tient compte de l'expérience accumulée et a permis aux différents acteurs de s'emparer de nombreux sujets.

En 1998, au moment où la Commission donne une nouvelle impulsion au dialogue sectoriel il existe déjà un acquis non négligeable. L'objet du colloque est de mieux appréhender la diversité actuelle du dialogue sectoriel, puis d'en mesurer les résultats, et enfin de voir comment il peut s'inscrire dans un système européen de relations professionnelles toujours en construction.

Le colloque est organisé en quatre parties :

- un bilan et un historique du dialogue social sectoriel ;
- une présentation de la réalité des comités de dialogue social sectoriel, à partir de témoignages de différents acteurs patronaux et syndicaux ;
- une analyse des résultats obtenus pour mieux cerner les avancées des comités de dialogue social sectoriel, en s'interrogeant sur l'intérêt et la portée des textes produits ;
- une projection vers l'avenir, afin d'en esquisser les perspectives d'évolution

### Le dialogue social sectoriel : le passé et le présent

**Hervé Champin**, auteur du document de travail réalisé pour ce colloque, évoque successivement :

- l'institutionnalisation progressive des comités de dialogue social sectoriel (CDSS) ;
- un panorama d'ensemble des CDSS et de leurs activités à partir des textes produits par ces comités ;
- un aperçu de la diversité des dynamiques en oeuvre dans les différents secteurs économiques où existe un CDSS.

En guise de conclusion, il souligne que si les négociations aboutissant à la signature de textes contraignants restent aujourd'hui peu nombreuses, il convient néanmoins de ne pas sous-évaluer l'importance des autres activités réalisées au sein des CDSS. Outre les liens que ces comités permettent de tisser entre les différents acteurs à l'échelle de l'Union, on peut mentionner l'importance du travail d'information qu'ils mènent. Cependant, les CDSS doivent aujourd'hui faire face à plusieurs défis s'ils souhaitent jouer un rôle au sein du système de relations professionnelles en construction :

- l'élargissement de l'UE est le premier défi structurel auquel ils sont confrontés ;
- la question de la mise en oeuvre, du suivi et de la méthode d'appropriation des textes adoptés en est un second ;
- enfin la définition des formes d'articulation entre le dialogue social sectoriel européen, les autres niveaux du dialogue social européen (dialogue social interprofessionnel et comités d'entreprise européens...) et les relations professionnelles nationales.

Pour compléter ce premier tableau, **Christian Welz** de la Fondation de Dublin fait état d'une étude, réalisée à partir des travaux de l'Observatoire Social Européen (OSE), portant sur la représentativité des acteurs, sur la nature des textes produits et leurs destinataires. Il en ressort la confirmation que la plupart des textes ne sont pas contraignants, que les destinataires sont avant tout la Commission, les partenaires sociaux eux-mêmes et les entreprises. Par ailleurs, les interactions avec les niveaux interprofessionnel et intersectoriel sont en augmentation. Les problèmes posés sont pour l'essentiel de deux ordres : d'une part, ils concernent la question de la mise en oeuvre de ces textes et le rôle des acteurs nationaux dans ce processus et, d'autre part, celle des liens entre les différents niveaux en fonction des différences existant dans l'organisation sectorielle.

Pour clôturer cette première partie, **François Ziegler** de la DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission, a expliqué l'action de la Commission à court et à long terme. S'agissant du court terme il a précisé que la Commission vient d'adresser un questionnaire aux partenaires sociaux dans le cadre d'une notification d'une consultation sur le dialogue social sectoriel en vue d'une communication dans l'année 2009. Ce questionnaire porte sur l'organisation des comités (autonomie, périmètre des secteurs, représentativité, capacité de négocier des accords, fonctionnement interne des comités), sur les synergies et les coopérations existantes avec la Commission, l'intersectoriel et l'interprofessionnel ainsi que sur la mise en oeuvre des textes, notamment au niveau national. A plus long terme, il s'agit d'évaluer l'application du Traité de Lisbonne qui comprend l'obligation pour l'Union dans son ensemble de favoriser le dialogue social, le respect de l'autonomie des partenaires sociaux et des systèmes de relations professionnelles, la reconnaissance du sommet tripartite et qui introduit dans le droit communautaire la Charte des droits fondamentaux. Pour le représentant de la DG Emploi, la question essentielle est bien celle des dynamiques lancées par les comités de dialogue social sectoriel dont l'action devrait porter davantage sur l'incitatif, plutôt que sur le coercitif.

### La réalité des comités de dialogue social sectoriel

Après avoir, dans un premier temps, évoqué l'histoire, exposé un premier bilan et rappelé le point de vue de la Commission, la parole est donnée aux acteurs, aux praticiens, qu'ils soient patronaux ou syndicaux d'une dizaine de comités de dialogue social sectoriel.

D'entrée, **Andreas Lill** de la Fédération Européenne de Nettoyage Industriel (FENI) met l'accent sur les enjeux de la profession qui font l'objet de thèmes communs abordés par le comité de dialogue social sectoriel, comme la connaissance des systèmes sociaux nationaux, la formation professionnelle, la fidélisation du personnel, les mutations économiques et la concurrence. Dans les travaux en cours ou programmés, il mentionne le travail non déclaré, les questions de l'immigration et de la libre circulation dans l'Union Européenne.

**Maurice Zylberberg** de la Fédération des Services – CFDT, secteur des assurances, trouve que malgré une étude sur la démographie, le bilan du comité est relativement maigre, alors que **Serge Demarrée**, son homologue patronal de l'Union Professionnelle des Entreprises d'Assurances considère que le dialogue européen est certes utile, mais pas indispensable, d'autant qu'il subsiste un problème de représentativité du monde patronal à résoudre.

Autre comité, autre tonalité dans le secteur de l'industrie sucrière, avec un duo composé d'**Eric Dresin** de la Fédération Européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture, du tourisme et des branches annexes, et de **Dominique Lund**, du Comité Européen des Fabricants de Sucre. Basé sur un dialogue déjà ancien, le but du comité réside dans l'échange et la concertation sur tout sujet d'intérêt commun. Son fonctionnement repose sur une présidence alternée avec au moins une réunion plénière par an et la création de groupes spécifiques pour piloter des projets communs. Ses réalisations se traduisent par des positions paritaires, des lettres conjointes, des conférences sur des sujets économiques et sociaux, ainsi que la mise en oeuvre d'un code de conduite sur la responsabilité sociale des entreprises, qui a permis une gestion concertée des mutations industrielles du secteur.

Pour **Jean-Claude Guery** de l'Association Française des Banques et membre du comité de dialogue social du secteur, après un travail commun sur la formation tout au long de la vie, les aspects ressources humaines de la responsabilité sociale des entreprises et l'élargissement, le dialogue s'est bloqué sur l'aboutissement d'une étude conjointe sur la démographie – le patronat de la banque étant opposé à ce que le dialogue européen devienne un échelon supplémentaire de réglementation. Des discussions sont en cours avec UNI-Finances pour trouver un mode d'emploi du dialogue sectoriel sur la façon d'organiser les réunions, d'élaborer des positions communes et leur usage.

Dans le secteur du transport maritime, **Tim Marking**, représentant des armateurs souligne que le dialogue social existe depuis plus de trente ans, d'abord de manière informelle et aujourd'hui très structuré. Il prend en compte la dimension internationale du secteur qui est aujourd'hui fortement réglementée. Il conclut en soulignant les spécificités propres au secteur, notamment en matière de conditions de travail. Cela nécessite la mise en oeuvre de systèmes particuliers impliquant fortement les partenaires sociaux et faisant appel au pragmatisme et à la confiance.

**Emanuela Preiti**, responsable du dialogue social européen d'ENEL EURELECTRIC présente les sujets traités au sein du comité de dialogue social sectoriel qui portent sur les mutations démographiques et la gestion du vieillissement, les restructurations, la responsabilité sociale des entreprises, la politique énergétique. Sur la base de ces réalisations, elle tire des leçons pour un fonctionnement correct du dialogue social, à savoir de bonnes relations entre partenaires, une confiance réciproque et surtout une concertation sur le contenu et la valeur ajoutée des travaux.

Poursuivant ce panorama, **Iaria Savoini** d'EuroCommerce fait état des objectifs principaux du dialogue social du secteur : la promotion de l'emploi, l'amélioration de l'employabilité des salariés, l'adaptabilité des entreprises et la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Dans ce but, le comité a défini comme principe de base une approche consensuelle sur des thèmes d'intérêt partagé en vue de développer des solutions communes. Son fonctionnement repose sur une réunion annuelle des partenaires sociaux à laquelle s'ajoute la constitution de groupes de travail thématiques.

**Jacques Caltot** de la Fédération Chimie Energie de la CFDT, qui participe aux travaux du comité européen de dialogue social sectoriel des industries chimiques, met à l'actif du comité, outre les thèmes de la formation professionnelle, de la santé/sécurité, les questions posées par le règlement REACH et les gaz à effet de serre. Cependant, il estime que le résultat des travaux se limite à des productions écrites et des déclarations communes qui ne sont pas suivies jusqu'ici d'effets concrets dans les entreprises.

Pour terminer ce tour d'horizon, **Jean-Pierre Damm**, FNEM-FO France et viceprésident du comité sectoriel des mines, a dressé un état du secteur et noté que l'arrivée des nouveaux états membres se traduisait par une augmentation du nombre de salariés du secteur. Parmi les réalisations, il cite les déclarations communes sur les régimes d'aides à l'industrie houillère, la gestion des déchets et les droits d'émission, une position commune sur la formation, ainsi qu'un texte sur les conditions de travail du mineur comportant un engagement d'un suivi régulier.

### Les résultats et les avancées

Dans son intervention, **Philippe Pochet**, Directeur de l'Institut Syndical Européen, porte une appréciation nuancée quant au nombre des accords et à leur contenu et ceci malgré un développement en nombre des CDSS. Entre les représentants syndicaux qui souhaiteraient établir une régulation au niveau européen et les représentants patronaux qui ne souhaitent pas l'établissement d'échelons réglementaires supplémentaires, il y a divergence.

En conséquence, les intérêts des uns et des autres sont très différents pour construire un objet commun européen. Grâce à une démarche pragmatique s'établit une compréhension commune de ce que doit être un secteur et se définissent des enjeux communs. Il n'existe donc pas de déterminisme, d'autant qu'on enregistre des résultats erratiques. Ainsi, en analysant les programmes de travail des CDSS, on note toute une série de thèmes abordés mais que l'on ne retrouve nulle part par la suite. Il existe néanmoins une certaine diversification, avec de nouveaux thèmes qui émergent comme la flexicurité ou le développement durable.

Se posent alors des questions en terme institutionnel, à savoir si les secteurs traditionnels sont pertinents pour couvrir les enjeux du futur, en terme d'articulation du dialogue entre les secteurs et entre l'interprofessionnel et le sectoriel dans la mise en oeuvre des textes adoptés.

En résumé, il souligne l'intérêt croissant pour les CDSS, le fait que les dynamiques créées ouvrent de nouvelles perspectives en terme de sujets traités et que le dialogue est plus riche que ne le laisserait entrevoir le seul examen des textes. Il subsiste un point de rupture s'agissant de la mise en oeuvre qui permettra d'asseoir la crédibilité du dialogue sectoriel.

Enfin, il affirme que le dialogue social sectoriel européen n'est pas de même nature qu'au niveau national.

Les représentants des différents secteurs apportent leurs points de vue à ce propos plutôt nuancé. Pour **Jean Pelin**, président de l'ECEG (groupement européen des employeurs de la chimie), les CDSS permettent d'institutionnaliser des liens entre les acteurs sociaux, d'échanger ensemble sur les principales thématiques, comme l'éducation tout au long de la vie, l'hygiène et la sécurité, la façon d'optimiser l'utilisation des substances chimiques (REACH)... Un constat approuvé par **Erik Macak** de l'EMCEF (Fédération Européenne des travailleurs des Mines, de la Chimie et de l'Energie) sous réserve de pouvoir mieux assurer le suivi du travail fait, d'évaluer les résultats obtenus, car, comme le dit la représentante patronale du secteur des mines, **Corina Hebestreit**, la cohésion demeure toujours un défi, pas toujours facile à relever.

**Arnold Brum** du GEOPA-COPA (Groupe de Employeurs des Organisation Professionnelles Agricoles de l'Union Européenne) présente un certain nombre de résultats significatifs de son secteur : en 1968, l'harmonisation de la durée du travail en agriculture (par le biais d'une entente et non d'un accord), puis en 2002 un texte sur la formation professionnelle et, trois ans plus tard, un autre sur la prévention des troubles musculosquelettiques. Le dialogue social européen constitue un puissant vecteur favorisant le développement de la négociation collective aux niveaux national et local chez les professionnels agricoles qui n'ont pas une tradition séculaire des « relations industrielles ».

L'accord sur la silice cristalline constitue le premier accord intersectoriel. Il est présenté par **Michelle Wyart-Remy** (de l'IMA Europe, Industrial Minerals' Association). Elle souligne son aspect emblématique sur les problèmes de santé posés par la manipulation de la silice cristalline et l'exposition aux produits qui en contiennent. Il comporte l'organisation d'un suivi permettant d'en mesurer les effets. Il est susceptible d'évolution et est ouvert à de nouveaux signataires.

Le cas des restructurations liées à la mondialisation est abordé par **Patrick Itschert** de la Fédération syndicale européenne du textile, de l'habillement et du cuir. Pour faire face à ce problème, il faut anticiper. Dans la mesure où il est difficile de s'opposer à ces mutations, on peut exiger qu'elles s'accompagnent de zéro chômeurs, par la reconversion des agents concernés. Enfin, il souligne la faiblesse du dialogue social dans les nouveaux Etats membres, avec des organisations syndicales et patronales encore trop peu représentatives. Mais la situation est en train d'évoluer favorablement comme le prouve, par exemple, l'implication de la Hongrie dans la restructuration du secteur minier.

## Évolution et perspectives

Une table ronde finale a permis de faire émerger quelques idées sur les perspectives d'évolution du dialogue social sectoriel.

Pour **Jean-Claude Gaudriot**, DRH du groupe SOLVAY, il existe un réel avenir pour la négociation collective au plan européen. C'est ce qu'il vit au sein du comité d'entreprise européen de Solvay où les thèmes abordés rejoignent ceux évoqués dans le cadre des CDSS.

Il est nécessaire de pouvoir dégager un certain consensus pour engager des actions concrètes dans le cadre du dialogue social sectoriel, précise **Slawomir Adamczyk**, de NFZZ de Solidarność. C'est un outil encore très récent, qui demande une longue pratique pour s'inscrire dans la réalité et dépasser la seule expression des vœux pieux. Dans ce but, il faut une impulsion qui pourrait être stimulée par la construction d'une véritable politique industrielle européenne. Le dialogue social sectoriel doit aussi savoir prendre en compte les nouveaux Etats en évitant d'en faire des pays de second rang, ce que confirme par ailleurs **Jozef Orgonáš** de la Slovak Association of commerce and tourism.

L'expérience de Schneider Electric, relatée par son directeur des affaires sociales, **Danielle Nguyen**, montre qu'il faut savoir concrétiser le dialogue social européen, dont le contenu est parfois considéré comme théorique. On doit apprendre à le traduire dans la réalité de chaque pays, qui possède le plus souvent sa propre problématique, sa propre législation et sa propre expérience. Pour ce faire, la volonté partagée au niveau européen par le comité d'entreprise européen, la fédération syndicale européenne et l'entreprise sont des atouts importants.

Quant à **Renate Hornung-Draus**, directeur des affaires internationales du BDA, l'intensification des problèmes liés au marché unique et l'internationalisation des entreprises montrent que de plus en plus de sujets doivent être traités par le dialogue social qu'il soit interprofessionnel, sectoriel ou d'entreprise. Pour cela, l'accord du 31 octobre 1991, intégré dans le traité de Maastricht est un cadre approprié pour créer une structure européenne de dialogue social qui soit respectueuse des traditions nationales. C'est ce cadre qu'il faudrait peut-être mieux utiliser, plutôt que de chercher à construire ailleurs un nouveau cadre légal, qui risque de ne pas être accepté par les traditions nationales.

Mais peut-être faut-il donner plus de visibilité au dialogue social sectoriel européen dans l'espace national, car il n'est pas en concurrence avec notre dialogue national, explique **Michel Guerre**, du ministère du travail français. Cela permet de mettre le dialogue national en perspective avec son environnement afin de mieux comprendre le contexte extérieur car c'est une donnée de la négociation et c'est aussi pour faire percevoir le niveau européen comme une interface avec la globalisation. C'est un niveau organisé qui nous permet de réagir par rapport à l'économie globale.

Le dialogue social sectoriel est très important car c'est le lieu où se préparent les politiques industrielles et sectorielles, point de vue exprimé par **Uliano Stendardi** de la Confédération Italienne des Syndicats des Travailleurs. Le dialogue social sectoriel peut contribuer à construire la stratégie de la compétitivité en Europe et la qualité. Mais le dialogue social ne peut pas se bâtir de lui-même. On a besoin d'un système de relations industrielles, intégré, coordonné, complémentaire et interdépendant. C'est un nouveau modèle de relations industrielles, construit d'une manière originale sur la base d'une synthèse entre les différences existantes en Europe.

## Un outil efficace de modernisation des relations industrielles ?

Après avoir remercié Europe et Société d'avoir pris l'initiative de ce colloque, **François Ziegler**, représentant de la Commission, souligne que la présence de chercheurs, a apporté une réelle valeur ajoutée aux travaux qui ont été fort bien animés par des praticiens, représentants des différents partenaires sociaux européens qui exercent au quotidien ce type de dialogue. Celui-ci est protéiforme, il présente une diversité incroyable, et surtout un réel défi pour l'Europe pour intégrer tout cet existant.

Ce dialogue demeure attractif avec cependant des résultats discutables, seulement cinq accords autonomes et quelques directives. Toutefois, le dialogue social n'a pas besoin d'être comptabilisé, l'essentiel c'est qu'il demeure influent et attractif.

Le problème des difficultés de la mise en œuvre a souvent été évoqué à propos de l'expérience réussie de l'application de l'accord sur la silice cristalline. L'article 139 du traité précise pourtant que les accords autonomes peuvent être appliqués par des procédures propres aux partenaires sociaux des Etats membres, en oubliant parfois de faire appel à la coopération administrative de leurs pays.

Faut-il que la Commission devienne un peu plus arbitre, le mot conciliateur étant plus précis à ses yeux ? C'est un problème qui a été posé dans le questionnaire sur le dialogue social sectoriel. Sommes-nous trop proactifs ou pas assez ? Dans quelle direction faut-il aller pour prendre en compte et tenter de résoudre les difficultés rencontrées par les Comités sectoriels européens ? Il appartient aux différents acteurs de le dire à la Commission. Quoi qu'il en soit, il est important que le dialogue social sectoriel devienne un outil efficace de modernisation des relations industrielles.

**Jacques Moreau**, Délégué général d'Europe et Société, a clôt ce colloque en soulignant trois idées :

- la première a trait au lien entre le dialogue social sectoriel et le comité d'entreprise européen qui a été évoqué à plusieurs reprises. Europe et Société poursuivra sa réflexion sur ce sujet et sur les négociations transnationales ;
- la deuxième concerne les relations, les interférences entre le niveau communautaire et les niveaux national et local. C'est une question qu'Europe et Société traitera lors d'un prochain colloque au cours du premier semestre 2009 ;
- malgré des difficultés, il existe un embryon de relations professionnelles en Europe qui touchent à la fois l'entreprise et le niveau européen mais qui a parfois du mal à passer au plan des administrations nationales. Toutefois, les choses avancent incontestablement.

**Europe et Société**